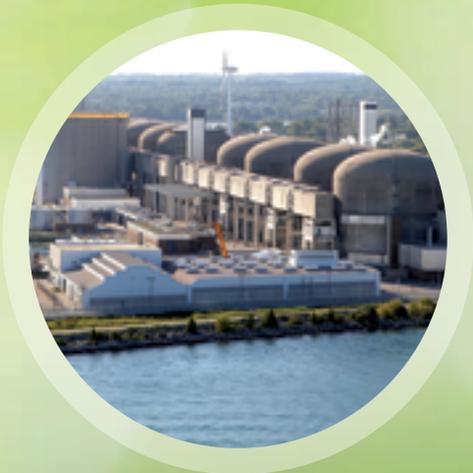




Commission canadienne de sûreté nucléaire



Nous ne  
compromettrons  
jamais  
**la sûreté.**



Commission canadienne  
de sûreté nucléaire

Canadian Nuclear  
Safety Commission

Canada

# Prendre des décisions équitables et indépendantes

## La CCSN est l'organisme de réglementation nucléaire responsable au Canada

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) réglemente l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin de préserver la sûreté, la santé et la sécurité des Canadiens, de protéger l'environnement et de respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Depuis 1946, la CCSN, tout comme son prédécesseur, la Commission de contrôle de l'énergie atomique, réglemente le secteur nucléaire au Canada, en renforçant de façon continue les lois, les règlements et les exigences en matière de permis au Canada, et en obligeant les titulaires de permis à se conformer aux conditions de leur permis.

Dans le secteur nucléaire, le Canada possède un excellent dossier en matière de sûreté, et ses installations nucléaires comptent parmi les plus sûres et les plus sécuritaires au monde – cela est grandement attribuable à la réglementation solide et efficace de la CCSN. Aujourd'hui, la CCSN continue de veiller à ce que le Canada demeure un chef de file mondial en matière de sûreté nucléaire.

La CCSN travaille avec d'autres organisations du gouvernement du Canada qui jouent des rôles importants pour veiller à ce que l'énergie et les matières nucléaires soient utilisées de façon sûre et sécuritaire au Canada et partout dans le monde, entre autres, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Santé Canada, Environnement Canada et Transports Canada. La CCSN collabore aussi avec de nombreux autres organismes de réglementation et organisations à l'échelle nationale et internationale pour s'acquitter de son mandat.



### Le saviez vous?

Les examens internationaux par les pairs ont systématiquement montré que l'organisme de réglementation du secteur nucléaire au Canada accomplit un travail efficace.



## Le tribunal de la Commission

Le tribunal de la Commission joue un rôle primordial dans les opérations de la CCSN. Il agit à titre d'organisme indépendant qui :

- Rend des décisions éclairées et transparentes sur l'octroi de permis aux principales installations nucléaires et sur les activités nucléaires
- Établit des règlements juridiquement contraignants et des politiques réglementaires
- Reçoit l'appui d'employés de la Commission parmi lesquels on trouve des experts comme des spécialistes de l'environnement et de la radioprotection, des physiciens nucléaires et des ingénieurs
  - Délègue annuellement environ 2 500 décisions de permis à faible risque à des agents désignés qualifiés pour prendre des décisions en son nom



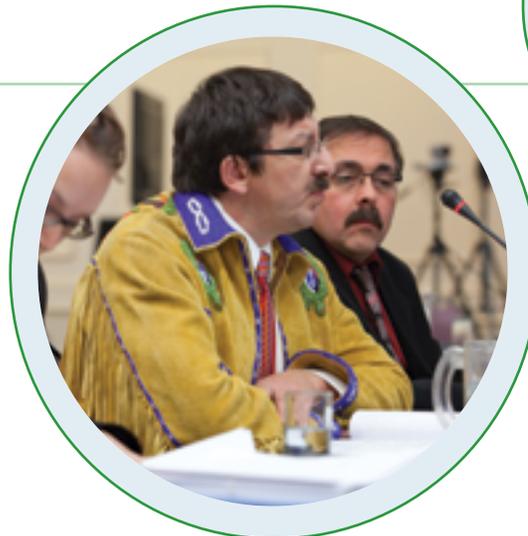
### Le saviez vous?

La CCSN travaille avec d'autres organisations nationales et internationales en vue d'être toujours prête à faire face à des urgences nucléaires potentielles

### S'engage à assurer des communications ouvertes avec le public

Le tribunal accomplit le plus possible son travail dans des audiences publiques et – lorsque cela est faisable – dans les collectivités les plus touchées par les questions qui se posent. Toutes les audiences publiques sont webdiffusées en direct et archivées sur le site Web de la CCSN durant trois mois. Les transcriptions des audiences publiques et des réunions sont disponibles en ligne.

Après l'audience, le tribunal rend sa décision, en accordant un permis uniquement au demandeur qui démontre ses compétences.



# Maintenir la sécurité des installations nucléaires au Canada

## Installations et activités nucléaires canadiennes sécuritaires

La population canadienne bénéficie depuis 1946 d'un secteur nucléaire sûr, en grande partie en raison de la surveillance réglementaire diligente de la CCSN. La sûreté continue d'être la priorité absolue de la CCSN.

### Sûreté de l'exploitation minière de l'uranium

L'industrie canadienne de l'extraction minière de l'uranium possède un excellent dossier en matière de sûreté. La majorité des mines et des usines de concentration d'uranium au Canada se trouvent en Saskatchewan, où la CCSN possède un bureau régional et compte sur des experts à temps plein qui inspectent et surveillent les activités des titulaires de permis.

### Exploitation sûre de l'énergie nucléaire

Le Canada possède quatre installations de traitement de combustible nucléaire, ainsi que 20 réacteurs en exploitation situés dans cinq centrales nucléaires. La CCSN dispose d'inspecteurs à temps plein sur les sites de chaque centrale nucléaire canadienne pour assurer la sûreté et la conformité.

### Sécurité de la médecine nucléaire

La CCSN réglemente les matières nucléaires utilisées dans les activités médicales; par exemple, elle veille à ce que les radio-isotopes utilisés pour le diagnostic et le traitement du cancer et d'autres maladies soient produits et manipulés de façon sûre et sécuritaire.

### Environnement sécuritaire

La protection de l'environnement constitue un volet important des travaux de la CCSN. La CCSN exige que les titulaires de permis évaluent les impacts potentiels de leurs activités proposées et réduisent ou évitent tout effet néfaste sur l'environnement.

### Sécurité de la recherche et des utilisations industrielles dans le secteur nucléaire

La CCSN réglemente les matières nucléaires utilisées dans la recherche et l'industrie, comme les réacteurs de faible puissance dans les universités et les jauges nucléaires utilisées pour l'exploration pétrolière et gazière.

### Sécurité de la gestion des déchets

La CCSN réglemente rigoureusement les déchets nucléaires radioactifs, qui sont entreposés dans des installations spécialement conçues pour assurer la sûreté.



### Le saviez vous?

Au Canada, l'extraction minière de l'uranium est la seule industrie minière assujettie à l'attribution de permis et à la réglementation du gouvernement fédéral.



## Communication avec le public et les parties intéressées

La CCSN entretient un dialogue continu avec le public concernant son rôle de réglementation.

### Diffusion de l'information

La CCSN communique ses activités et fournit de l'information au public concernant les effets des matières et de ses installations nucléaires sur l'environnement ainsi que sur la santé et la sûreté des personnes. Elle informe régulièrement le public du développement, de la production, de la possession, du transport et de l'utilisation de substances nucléaires. Elle s'acquitte de ces tâches par le biais de réunions publiques, de rapports, d'affichage de renseignements sur Internet et de présentations.

### Sensibilisation des collectivités

Les experts de la CCSN visitent régulièrement les collectivités de l'ensemble du Canada. Ils y donnent des présentations, organisent des journées portes ouvertes, écoutent les opinions et répondent aux questions des personnes qui peuvent être préoccupées par la présence d'installations nucléaires dans leur collectivité. La CCSN offre aussi du financement au moyen de son Fonds d'aide financière aux participants pour donner l'occasion au public, aux groupes autochtones et à d'autres parties intéressées de participer à ses processus d'application de la réglementation.

### Programmes d'information publique

La CCSN exige des titulaires de permis des grandes installations nucléaires qu'elles conçoivent et mettent en œuvre des programmes d'information publique afin de tenir le public au courant de leurs activités nucléaires et de tout effet potentiel apparenté sur la santé publique et l'environnement.

## Activités internationales

### Participation à des tribunes internationales

Des spécialistes en la matière de la CCSN communiquent aussi leur expertise et participent à de nombreux comités, groupes, réunions et projets de recherche à l'échelle internationale et s'engagent à veiller à l'utilisation sûre, sécuritaire et pacifique des matières nucléaires, maintenant et à l'avenir.

### Engagements internationaux

La CCSN s'assure que les sociétés canadiennes et la population canadienne se conforment aux obligations internationales du Canada concernant l'utilisation pacifique des matières et de la technologie nucléaires. Elle voit aussi au respect des engagements internationaux du Canada liés à la non-prolifération nucléaire, aux garanties et à la sécurité.



**Le saviez vous?**  
Les experts de la CCSN visitent les collectivités canadiennes pour répondre à leurs questions au sujet de la sûreté des installations nucléaires locales.

# Protéger la population canadienne et l'environnement



## Réglementation en vue de la sûreté

La CCSN gère ses activités de délivrance de permis et de respect de la conformité en se fondant sur les risques. Son personnel évalue les risques de tout événement nucléaire qui peut se produire, de même que ses répercussions, et donne des directives aux titulaires de permis concernant des mesures précises à prendre pour réduire ou éviter ces risques.

La CCSN exige des titulaires de permis qu'ils mettent en œuvre des conceptions et exploitent leurs installations à l'aide de multiples couches de mesures de sûreté. Ainsi, si un système ou un programme de sûreté échoue, d'autres conserveront la sûreté de l'installation et des travailleurs, limiteront les émissions potentielles et permettront d'avoir le temps nécessaire pour corriger le problème.

### Processus de délivrance de permis de la CCSN

Il faut obtenir un permis de la CCSN pour entreprendre une activité ou un projet dans le secteur nucléaire, ainsi que des autorisations pour des permis distincts pour chacune des étapes du cycle de vie des grandes installations nucléaires. Un permis de la CCSN est aussi requis pour posséder, utiliser, transférer et entreposer des substances nucléaires.

La CCSN évalue les demandes de permis pour s'assurer que les mesures de sûreté sont rigoureuses sur les plans technique et scientifique, que toutes les exigences sont respectées et que des systèmes de sûreté appropriés sont en place pour protéger la population et l'environnement.

Le processus de délivrance de permis offre des possibilités importantes de participation du public. Les audiences et les réunions du tribunal de la Commission sont ouvertes au public et diffusées sur le Web en direct. La CCSN et les éventuels titulaires de permis entament aussi un dialogue à un stade précoce avec les groupes autochtones qui peuvent être touchés par un projet potentiel.



### Le saviez-vous?

Les experts de la CCSN examinent et analysent la performance environnementale des titulaires de permis afin de veiller à la protection de l'environnement.



## Mesures de conformité et d'application rigoureuses

La CCSN suit de près le rendement des titulaires de permis en fonction de 14 secteurs distincts de sûreté et de contrôle. Le tribunal de la Commission exige des mises à jour périodiques de la sûreté des installations nucléaires et examine les rapports sur les événements et les incidents.

### Inspections

La CCSN procède à deux types d'inspection distincts des titulaires de permis.

- Les inspections de type I sont exhaustives, complexes, mobilisent beaucoup de ressources et constituent des examens sur le site, qui évaluent et vérifient les principaux secteurs de conformité. Elles sont habituellement menées par une équipe d'inspection de la CCSN et sont systématiques, planifiées et documentées.
- Les inspections de type II, qui peuvent être planifiées ou réactives, annoncées ou non annoncées, sont menées par un inspecteur ou une équipe de la CCSN. Elles servent à vérifier les résultats des processus que les titulaires de permis doivent respecter et comprennent des inspections régulières ou des tournées d'inspections qui servent à vérifier l'équipement, les systèmes, les dossiers et les produits.



**Le saviez-vous?**  
La CCSN publie une fiche de rendement annuel en matière de sûreté des centrales nucléaires canadiennes.

### Examens réguliers des rapports des titulaires de permis

La CCSN examine annuellement des centaines de rapports de titulaires de permis concernant de nombreux aspects, comme la performance environnementale et l'entretien des réacteurs nucléaires âgés. Les titulaires de permis peuvent aussi informer la CCSN dans les délais prescrits de tout événement ou de situation d'importance, qui présente des écarts par rapport aux opérations normales. Ces événements sont soumis à l'attention du tribunal de la Commission et peuvent donner lieu à des évaluations détaillées de la conformité, à des mesures correctives et/ou à des mesures d'exécution.

### Vérification de la CCSN à son laboratoire de recherche à la fine pointe de la technologie

Le laboratoire ultra-moderne de la CCSN offre présentement des services d'étalonnage et d'analyse, qui lui permettent de mieux appuyer et vérifier les programmes de radioprotection, d'environnement et de garanties des titulaires de permis, ainsi que les procédures de préparation aux situations d'urgence.

La CCSN examine soigneusement les cas de non-conformité et prend des mesures pour s'assurer qu'ils sont corrigés rapidement. Ces mesures varient, depuis la demande à un titulaire de permis de prendre des mesures correctives, jusqu'à et y compris la révocation d'un permis ou une recommandation de poursuite au criminel.



# Nous ne compromettrons jamais la sûreté.

[suretenucleaire.gc.ca](http://suretenucleaire.gc.ca)

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le secteur nucléaire au Canada, consultez le site Web de la CCSN. Inscrivez-vous à [cnsccsn.gc.ca/fr/mediacentre/subscription/](mailto:cnsccsn.gc.ca/fr/mediacentre/subscription/) pour recevoir par courriel des avis sur :

- Les documents d'audience, les avis de réunions, les ordres du jour et les décisions du tribunal de la Commission
- Les communiqués de presse, les mises à jour de l'information, les avis de mesures réglementaires et les annonces publiques
- Les avis de consultations et d'événements à venir de la CCSN

Visitez le site [suretenucleaire.gc.ca](http://suretenucleaire.gc.ca) pour rechercher, télécharger et commander des publications de la CCSN.

## Communiquez avec la CCSN

**Tél. :** 1-800-668-5284 (*au Canada*) ou  
613-995-5894 (*dans la région de la capitale nationale ou ailleurs au Canada*)

**Télécopie :** 613-995-5086

**Courriel :** [info@cnsccsn.gc.ca](mailto:info@cnsccsn.gc.ca)

**Courrier postal :** Commission canadienne de sûreté nucléaire  
280, rue Slater  
C.P. 1046  
Succursale B  
Ottawa (Ontario) K1P 5S9



Commission canadienne de sûreté nucléaire